

"La parole se libère" : une explosion des signalements de violences sur mineurs... et quelques dérives

La définition d'une information préoccupante est large. À partir de quand faut-il dès lors signaler les violences éducatives (fessées, gifles...) ?



La définition d'une information préoccupante est large. À partir de quand faut-il dès lors signaler les violences éducatives (fessées, gifles...) ?

Nicolas Vallauri / La Provence /MaxPPP

Enfants en danger - Publié le 04/11/2024

La cause des enfants en détresse est devenue un enjeu majeur de notre société. Le système de détection des informations préoccupantes permet aux professionnels de l'enfance – Éducation nationale, soignants... – de faire remonter à l'administration des cas de maltraitance suspectée. Mais l'équilibre entre lutte contre l'inaction face à des faits graves et risque de signalements abusifs n'a pas encore été trouvé.

Dans tous les départements, [les informations préoccupantes \(IP\) se multiplient](#). Ces alertes – plusieurs dizaines de milliers chaque année – sont activées pour tout mineur considéré comme potentiellement ou effectivement en danger. Environ 20 % des IP aboutissent à des placements, notamment en famille d'accueil. La majorité de ces signalements conduit à un suivi social et psychologique des parents et de l'enfant. Au sein des cellules départementales de recueil des informations préoccupantes (Crip), les adjectifs utilisés par les professionnels de l'enfance pour décrire une situation inquiétante varient de « *préoccupante* » à « *explosive* ».





Entre 2022 et 2023, ces alertes ont augmenté de 17 % en Gironde, et grimpent encore de 16 % en 2024. Dans l'Hérault, on compte 20 % d'alertes supplémentaires cette année. « *Tous les ans, depuis 2019, on observe une augmentation d'environ 10 %* », souligne Sylvie Guiraud, la cheffe de bureau de la Crip de Seine-Saint-Denis, le plus important de France. En 2024, dans le Morbihan, le Nord, le Gers, l'Essonne, l'Ain, la Charente, les hausses oscillent entre 10 et 30 %. Il est cependant impossible d'obtenir des données nationales, chaque département comptabilisant ces informations de façon distincte.

La définition d'une IP est large, ce qui introduit parfois une certaine confusion. Elle peut concerner un mineur dont la santé, la sécurité ou la moralité sont « *en danger ou en risque de l'être* », ou pour lequel « *les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises ou en risque de l'être* ». Dans ce cadre, à partir de quand des violences éducatives se traduisant par des fessées ou par des gifles, par exemple, doivent-elles être signalées ? En Gironde, on considère que les enfants témoins de violences conjugales relèvent d'une IP car « *ils sont potentiellement victimes* », mais ce n'est pas le cas dans tous les départements.

« La parole se libère »

Depuis le début de l'année 2024, Pascal Vigneron, directeur du service national 119- Allô enfance en danger, pointe une hausse des alertes dans tout le territoire. Si une augmentation des violences intrafamiliales avait certes été constatée pendant le premier confinement, la hausse des signalements de violences ne peut plus être seulement imputée à la pandémie, insistent les professionnels de l'enfance.

Dans l'Hérault se combinent ainsi une augmentation des cas de violences sexuelles et physiques et une progression des formes de précarités multiples : logement, finances, isolement social et addictions. « *Nous avons beaucoup d'enfants très délaissés* », souligne Séverine de Montredon, directrice du pôle d'action sociale. Catherine Gilardeau, de la Crip de Gironde, observe : « *Le contexte est difficile et l'actualité nationale et internationale, anxiogène. Heureusement, la parole se libère, à la fois chez les enfants et chez les adultes.* » Les médecins, notamment, qui hésitaient beaucoup à signaler parce qu'ils craignaient de perdre le lien avec leur patientèle, sont désormais plus actifs.

Même si plusieurs acteurs institutionnels interviennent dans le repérage des enfants en danger, l'Éducation nationale et l'hôpital, compte tenu de leur rôle et de leur caractère incontournable, restent à l'origine du plus grand nombre d'IP. Chaque fait divers médiatisé réactive des signalements. Sylvie Guiraud note que depuis l'enlèvement, fin octobre, de Santiago, nouveau-né prématuré, en Seine-Saint-Denis, « *les professionnels dans les maternités sont en alerte. Davantage d'IP remontent sur les parents de nouveau-nés* ».

« *Il y avait autrefois un fantasme consistant à penser que, si on déclenchait une IP, l'enfant allait être automatiquement placé, alors que c'est une décision qu'on ne prend qu'en dernier ressort. À force de pédagogie, de formation et de messages adressés au grand public, l'IP a été démystifiée. La société dans son ensemble est désormais plus attentive* », se félicite Bérangère Novel, responsable Enfance Adoption dans l'Ain.





Détournements de procédure

Cette amélioration s'accompagne cependant d'incohérences, voire d'excès. Les services reçoivent parfois des signalements inexploitable. Comme celui de ces citoyens qui voient des enfants gîlés dans la rue ou dans un centre commercial. Ou celui de ce gamin qui arrive en tee-shirt l'hiver à l'école. Est-il maltraité ou ses parents sont-ils précaires ? Parfois, un bleu anodin observé sur le visage d'un tout-petit suffit pour qu'un voisin prenne son téléphone alors qu'à l'inverse des enfants se font régulièrement tabasser jusqu'au sang sans que personne réagisse. « *Je travaille en REP+ [réseau d'éducation prioritaire +] dans un milieu assez rude. Si, à chaque fessée ou coup de chaussure, je faisais une IP, je n'arrêtera pas. Il faut d'abord formuler un avertissement oral, puis recadrer par écrit, avant d'en venir à une procédure pareille, humiliante et potentiellement destructrice pour une famille* », estime Sidonie, professeure des écoles à Lens (Pas-de-Calais).

Bérangère Novel, elle, regrette surtout les « *détournements* » de l'IP dans le cadre des conflits parentaux. Une pratique selon elle en augmentation : « *Nous renvoyons vers le juge aux affaires familiales ces parents qui se déchirent autour de la garde de leurs enfants et qui, en saisissant la Crip, espèrent obtenir une enquête en défaveur de leur ex-conjoint.* » La Crip de Gironde reçoit cinq à six demandes de ce type chaque semaine.

En Seine-Saint-Denis, Sylvie Guiraud s'interroge pour sa part sur ce qu'elle appelle les « *IP parapluie* » : certains professionnels lancent une alerte « *au cas où* », même s'ils n'ont rien de très précis à dire concernant l'enfant mais « *parce qu'ils ont peur d'être tenus responsables si jamais il se passait quelque chose* ». Des enseignants ou des directeurs d'école, soudain inquiets à l'approche des vacances scolaires parce qu'ils ne vont plus voir les enfants, déclenchent des IP. Ils attendent parfois le dernier moment, craignant les représailles : « *On a des pics juste avant l'été ou Noël, raconte Sylvie Guiraud, mais même s'il n'y a pas grand-chose, je préfère que les gens se posent des questions. Mieux vaut un excès de zèle plutôt que l'inverse.* »

Ces professionnels sont aussi le réceptacle, à leur corps défendant, des difficultés de l'inclusion scolaire. « *Nous avons de nombreux cas d'IP émanant des écoles. Les enseignants repèrent des difficultés comportementales et les font remonter. Or, souvent, il ne s'agit pas d'un problème éducatif mais d'un problème de santé mentale de type trouble autistique ou trouble de l'attention avec hyperactivité. Les parents n'ont pas de solution mais ne sont pas forcément défaillants. Ces signalements ne devraient pas nous arriver* », raconte-t-on à la Crip de Gironde. L'Éducation nationale n'hésite pas, parfois, à brandir l'IP quand les parents refusent une orientation vers une structure pour élèves handicapés ou pour obtenir l'exclusion d'un enfant perturbateur : « *C'est compliqué. Parfois, quand un diagnostic de handicap est posé, il faut laisser le temps de digérer aux parents* », insistent les professionnels.

Avocate au barreau de Paris, Christine Cerrada s'est spécialisée [dans les cas d'IP potentiellement abusives](#) : « *La confusion entre ces troubles neurodéveloppementaux et une maltraitance des parents est problématique. La méconnaissance ou la peur de prendre des risques conduit à sursignaler ces familles, ce qui peut entraîner des drames.* » Parfois, raconte-t-elle, les écoles s'affolent « *parce qu'un enfant est très silencieux, isolé, joue beaucoup*





avec ses doigts. Mais elles ne convoquent pas toujours la famille pour en parler et dégagent vite l'IP. Une situation de mésentente avec un directeur d'école ou un CPE au collège peut suffire à lancer le processus ».

Assistant social dans un collège du Calvados, Brice Castel modère : *« Faute de personnel, nous sommes très peu présents dans les écoles. Les professeurs y sont seuls. Ils se forment sur le tas. Or maîtriser le milieu de la protection de l'enfance, c'est difficile. On leur reproche parfois d'en faire trop mais aussi de ne pas en faire assez. Trop de cas d'enfants maltraités passent à travers les mailles du filet. »*

« Responsabilité coupable »

En 2014, une étude de l'Insee révélait que 12 % des enseignants étaient victimes d'insultes ou de menaces dans le cadre de leurs fonctions. Dans le cas des professeurs des écoles, ce sont les parents d'élèves qui sont les principaux auteurs de ces agressions.

« Parce qu'ils connaissent les conséquences de leur repérage – qui bouleverse un équilibre familial déjà fragile –, les enseignants et autres personnels d'éducation sont confrontés à de difficiles cas de conscience et sont parfois amenés à y renoncer, au risque d'éprouver une responsabilité coupable dans les cas les plus graves », rappelait, en octobre, la députée Alexandra Martin (Droite républicaine) lors d'une question à la ministre de l'Éducation nationale, réclamant une vraie formation sur le sujet. Le 15 janvier 2024, dans l'Eure, deux directeurs d'école ont été mis en examen pour non-dénonciation de mauvais traitements dans le cadre de l'enquête sur la mort d'une fillette battue âgée de 3 ans.

La gifle

C'était il y a deux ans, à Paris. Parents de trois enfants, Gaëlle et Stéphane reçoivent une convocation des services sociaux. Au fil des rendez-vous avec une assistante sociale dépêchée par le département, ils comprennent que la directrice de l'école primaire de leur fils est à l'origine du signalement. Leur garçon de 6 ans s'était plaint d'avoir reçu des gifles de ses parents. *« Il a fallu démontrer que ce n'était pas une violence ordinaire mais une violence extraordinaire, témoigne Gaëlle. Et de fait, j'avais craqué en donnant une gifle – une seule –, à mon fils, quelques semaines plus tôt, après une grosse bêtise de sa part. Le processus a été extrêmement humiliant. Deux personnes sont venues à mon domicile, ont interrogé mes trois enfants à part, ont vérifié les placards où sont rangés leurs vêtements, contrôlé le contenu du frigidaire, etc. J'ai dû raconter mes grossesses, mon enfance... Au final, on a presque eu droit à des excuses un peu navrées et à une petite leçon sur le fait que taper, malgré tout, c'est interdit. Je n'ai pas compris pourquoi la directrice ne m'avait pas parlé directement plutôt que de faire une intervention dans mon dos. Je garde de cette expérience un énorme sentiment de trahison. »*

L'inquiétude du directeur

À Lyon, autre témoignage, celui d'une mère de famille : *« Vers l'âge de 13 ans, ma fille est devenue anorexique et a développé une phobie scolaire, ne voulant plus mettre les pieds dans son collège. Elle a par ailleurs un TDAH [trouble du déficit de l'attention avec ou sans*





hyperactivité] et a donc beaucoup de mal à maîtriser ses émotions. Bref, on cumule les problèmes. Malgré une lettre de son pédopsychiatre expliquant la situation, le directeur du collège, avec qui nous n'étions pas en bons termes, nous a collé une IP parce qu'il était "inquiet" pour notre fille déscolarisée. Nous n'aurions pas envoyé ce courrier médical assez vite, selon lui. Accessoirement, il ne croyait pas à la réalité médicale de son TDAH, pourtant détecté dans un service hospitalier. "C'est une mode", disait-il. Résultat : enquête sociale et perte de temps alors que nous en manquions. On a eu l'impression que la société nous mettait la tête sous l'eau alors que nous frappions, désespérés, à toutes les portes depuis des semaines, vainement, pour trouver une place à l'hôpital. J'ai gardé de cette expérience une peur bleue des services sociaux. Jusqu'à ce qu'elle ait 18 ans, j'ai eu peur qu'on me retire ma fille. »



Par Marie-Estelle Pech

